



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2025-02/004

Séance du 10 février 2025

Le conseil municipal légalement convoqué le 10 février à 18h30, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 2 février 2025	La liste des délibérations affichée et publiée le 13 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte rendu exécutoire le :

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, **(10 présents)**

ABSENT(S) Excusé(s) : Béatrice BARRET PAQUES, Nathalie VALENTE, Arnaud LAVRUT

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Béatrice Barret Paques		Olivier Barthe
Nathalie Valente		Hélène Thevenin

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DEMONT PRENAT désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Cession de parcelles communales à la SCI DIO du groupe MONA

La SCI DIO, du groupe MONA, propriétaire de plusieurs parcelles attenantes aux terrains communaux concernés, souhaite acquérir des parcelles communales pour un projet d'extension de sa propriété et d'aménagement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants régissant la gestion du patrimoine des communes,

Vu la demande formulée par la SCI DIO du groupe MONA, propriétaire de plusieurs parcelles attenantes aux terrains communaux concernés, en vue d'acquérir ces parcelles pour un projet d'extension de sa propriété et d'aménagement,

Considérant l'intérêt de cette cession pour la commune, notamment en termes de valorisation du foncier et d'aménagement du territoire,

Considérant que la cession desdites parcelles n'entrave pas les projets d'intérêt général de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession des parcelles communales référencées sous les numéros cadastraux ZD 527, ZD 498, ZD 500 à la SCI DIO, représentant une surface respective de 994 m², 151 m², 1152 m² et une superficie totale de 2300 m² au prix de 30€ le m², selon les conditions définies et après établissement de l'acte authentique par un notaire.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession, notamment la promesse de vente et l'acte notarié.
- De préciser que les frais inhérents à cette cession, y compris les frais de notaire et d'enregistrement, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.
- De mandater M. le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Fait à Choisey, le 13 février 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Hélène THEVENIN

